

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 25 février 2016

L'an deux mille seize

Le 25 février à 19 heures

Se sont réunis les membres du conseil municipal, en session ordinaire du mois de février, sous la présidence de monsieur Philippe AUPHAN, maire,

Sur la convocation qui leur a été adressée par lui le 18 février 2016 par voie électronique

Étaient présents : Pierre ALAMELLE, Philippe AUPHAN, Hélène CHAULLIER, Amandine HEBRARD, Corinne LE BRUN FREDDI, Mohamed MALLEM, Laurence OCCELLO, David PACIOTTI, Marcel PELLEGRIN, Christophe RAMEAUX, Tristan RIQUE, Virginie TOUSSAINT

Absent excusé :

Frédérique ANGELETTI pouvoir à Laurence OCCELLO

Serge NARDIN pouvoir à Mohamed MALLEM

Christopher DAVO,

Monsieur Mohamed MALLEM a été désigné comme secrétaire de séance

Approbation à l'unanimité de la séance du 16 décembre 2015

Monsieur le maire demande au conseil municipal l'autorisation d'inscrire à l'ordre du jour la demande de subvention dans le cadre de la réserve parlementaire de monsieur DUFAUT pour l'équipement du bistrot.
Accord à l'unanimité

1. Acquisition parcelle B 219 pour la création d'un jardin collectif (D_01_2016)

Monsieur le Maire rappelle le projet de création d'un jardin collectif, ce projet permet de proposer aux habitants du village n'ayant pas de terrain la possibilité de cultiver un jardin et de renforcer le lien social.

Ce jardin sera aménagé sur une partie de la parcelle B 219 chemin de Saint Barthélémy, pour une superficie de 2448 m² et propriété de monsieur Jean Henri ALAMELLE.

Un accord est intervenu avec monsieur ALAMELLE pour un prix d'acquisition de 5 700 €.

Monsieur le maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer tous les documents nécessaires à cette transaction.

Accord à l'unanimité du conseil municipal

2. Avenant de travaux modificatifs dans le cadre des travaux relatifs à l'aménagement d'un bistrot de pays et de deux logements place de la mairie (D_02_2016)

M. le maire rappelle la délibération du conseil municipal n°49/2015 du 19 novembre 2015 relative aux travaux d'aménagement d'un bistrot de pays et d'amélioration de deux logements et demande au conseil municipal de l'autoriser à signer deux avenants de travaux modificatifs.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal, décide

– De conclure l'avenant de travaux modificatifs :

o au lot 1-gros oeuvre avec l'entreprise BOURGER

Marché initial du 25 novembre 2015 - montant : 114 511.23 € HT

Avenant n° 1 - montant : 4 740 € HT

Nouveau montant du marché : 119 251.23 € HT

Objet : réfection de la couverture sur escalier partie commune logement 1 et 2.

- Au lot 4-menuiserie aluminium serrurerie avec la MIROITERIE PERTUISIENNE

Marché initial du 25 novembre 2015 - montant : 19 942,00 € HT

Avenant n° 1 - montant : 978 € HT

Nouveau montant du marché : 20 920 € HT

Objet : fourniture et pose fenêtres

- D'autoriser le maire à signer les avenants considérés ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

3. Travaux sur réseau d'eau potable : demande de subventions (D_03_2016)

Monsieur Mallem présente les projets de fiabilisation du réseau d'eau potable pour l'année 2016 Cours Saint Louis, rue des Grottes et chemin de Vaunières.

La conduite en diamètre 60 est insuffisante ce qui pénalise les habitants du quartier de Vaunières, la fonte qui est en mauvais état occasionne des fuites récurrentes. Une conduite de diamètre 100 va donc être posée, elle permettra par ailleurs d'installer un poteau incendie pour la sécurisation du quartier. Cela implique de reprendre la couche d'enrobé sur la voirie et le parking existant.

Ces travaux sont estimés à 41 312 € HT

Il propose de solliciter l'aide de l'agence de l'eau pour 20 656 € et du département pour 12 393,60 € au titre du dispositif de remise à niveau des équipements des communes rurales (ex-FNDAE)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Adopte le projet de travaux sur le réseau d'eau potable.
- Décide de solliciter l'aide de l'Agence de l'eau et du département de Vaucluse conformément au plan de financement ci-dessous :
 - Montant de la dépense totale : 41 312,00 € HT
 - Dotation agence de l'eau : 20 656,00 €
 - Subvention du Département : 12 393,60 €
 - Part communale : 8 262,40 €

4. Ouverture de crédit d'investissement avant le vote du budget primitif 2016 (D_04_2016)

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2015 (hors chapitre 16

« Remboursement d'emprunts ») pour la Commune de Vaugines était de : 635 509,45 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 158 877,36 € soit 25% de 635 509,45 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Chapitre 26 (opération financière) acquisition de titres de participation (part à la Société Publique Locale La Fruitière numérique conformément à la délibération du 16 décembre 2015) pour 1 560 € inférieur au plafond autorisé de 158 877,36 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la proposition de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

5. Equipement du bistrot de pays : demande d'aide financière au titre de la réserve parlementaire (D_05_2016)

L'équipement du futur bistrot de pays est estimé à 35 454 €, compte tenu de ce montant, monsieur le Maire propose au conseil de solliciter une aide financière de 10 000 € au titre de la réserve parlementaire 2016 du sénateur Alain DUFAUT.

Le plan de financement est le suivant :

Achat équipement : **35 454 € HT**

FINANCEMENT DE LA DEPENSE HT

1- Autofinancement 25 454 €

2- Subventions
Réserve parlementaire 10 000 €

Total 35 454 €

Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération

Charge monsieur le maire de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la réserve parlementaire de monsieur Alain DUFAUT.

6. Avis sur la création d'une commune nouvelle

Monsieur le maire rappelle la réunion du 2 février 2016 avec les communes de Lourmarin et Puyvert sur la présentation de la procédure de création des communes nouvelles afin d'apprécier si nous pouvons y trouver un intérêt pour nos trois communes.

Après un débat où chacun a pu s'exprimer il en ressort qu'à plus ou moins long terme, compte tenu de la baisse des dotations, de la complexification des tâches, de la difficulté à constituer les listes de candidats aux élections il faudra bien se résoudre à fusionner pour regrouper nos forces. En revanche à l'unanimité des élus l'échéance 2017 est trop rapide et coïncide avec l'intégration dans la communauté d'agglomération Luberon Mont de Vaucluse qui va déjà remettre en cause un certain nombre de fonctionnement.

7. Aménagement de la place de la mairie

Une réflexion d'aménagement de la place de la mairie va être engagée, les élus ont souhaité y associer les habitants. Un premier projet devra être déposé par la commission embellissement avant fin mai.

8. Travail des commissions.

- commission scolaire : une réunion avec les intervenants aux Temps d'Activités Périscolaires a eu lieu début février. Les intervenants sont satisfaits de la nouvelle organisation, le travail avec les enseignants sur le projet d'école se passe bien. Bilan très satisfaisant.

- commission travaux : la commission a travaillé sur le projet de fiabilisation du réseau d'eau et sur la mise en conformité des bâtiments publics aux normes d'accès aux personnes en situation de handicap: une demande de travaux avec échéancier de réalisation a été déposée auprès des services de l'Etat.

-commission embellissement du village : le dossier « jardin partagé » avance et la demande de subvention pour l'acquisition et l'aménagement du terrain sera présentée au prochain conseil municipal. Une association se met en place pour la gestion de cet espace.

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp is light blue and contains the text "MUNICIPALITE" at the top and "VILLE DE VAUGES" at the bottom. The signature is a stylized, cursive script.